



FORMULAIRE DE DEMANDE DE PERMIS
D'INSTALLATION D'UNE **PISCINE** OU D'UN **SPA**

IMMEUBLE VISÉ PAR LA DEMANDE	
ADRESSE :	LOT :
<input type="checkbox"/> REQUÉRANT* *UNE PROCURATION ÉCRITE DU PROPRIÉTAIRE EST REQUISE SI LE REQUÉRANT N'EST PAS PROPRIÉTAIRE DE L'IMMEUBLE VISÉ	
NOM :	
ADRESSE :	
TÉL. RÉSIDENCE :	
TÉL. MOBILE :	
COURRIEL :	

DESCRIPTION DU PROJET	
TYPE DE CONSTRUCTION <input type="checkbox"/> PISCINE HORS-TERRE <input type="checkbox"/> PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE <input type="checkbox"/> SPA <input type="checkbox"/> AUTRE : _____	
ACCESSOIRES RATTACHÉES À LA PISCINE / SPA (GLISSADE, PLATEFORME, TROTTOIR EN BÉTON, TREMPIN, ABRIS.) _____ _____ _____	
DESCRIPTION DÉTAILLÉE DU PROJET : _____ _____	
ÉVALUATION DU COÛT DES TRAVAUX : _____ \$	
DATE DE DÉBUT DES TRAVAUX:	DATE DE FIN DES TRAVAUX :



MARGES AVEC LES LIMITES DE PROPRIÉTÉ ET AUTRES BÂTIMENTS

VEUILLEZ INDIQUER L'EMPLACEMENT PRÉVU ENTRE LA PISCINE OU SPA ET CES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS DANS VOTRE PROJET OU FOURNIR UN PLAN QUI INDIQUE CES DISTANCES

BÂTIMENT PRINCIPAL : _____ MÈTRES PIEDS (MIN. 1,5 M)

LATÉRALE 1 : _____ MÈTRES PIEDS (MIN. 1,5 M)

LATÉRALE 2 : _____ MÈTRES PIEDS (MIN. 1,5 M)

ARRIÈRE : _____ MÈTRES PIEDS (MIN. 1,5 M)

CABANON OU GARAGE): _____ MÈTRES PIEDS (MIN. 2 M)

ACCESSOIRES DE LA PISCINE _____ MÈTRES PIEDS (MIN. 1 M)

DIMENSIONS PISCINE / SPA

DIAMÈTRE : _____ MÈTRES PIEDS

SUPERFICIE PISCINE / SPA : _____ M² PI²

HAUTEUR DE LA PAROI : _____ MÈTRES PIEDS
(PISCINE HORS-TERRE / GONFLABLE)

VOLUME D'EAU : _____ LITRES GALLONS

SUPERFICIE PLATEFORME (DECK): _____ MÈTRES PIEDS (MAX 20 M²)

HAUTEUR PLATEFORME (DECK) : _____ MÈTRES PIEDS (MAX 2M)

DISTANCE PISCINE/SPA ET CLÔTURE : _____ MÈTRES PIEDS
(MIN 1,5M)

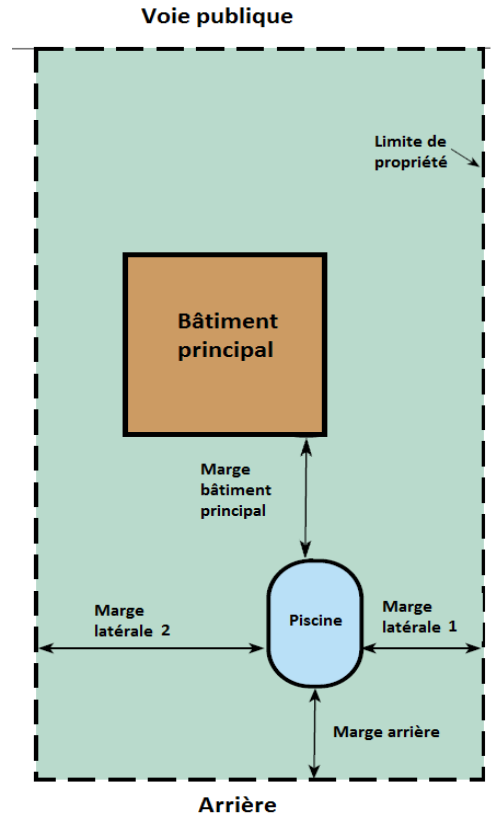
CLÔTURE CEINTURANT L'ACCÈS À LA PISCINE OU LE SPA

HAUTEUR DE LA CLÔTURE : _____ MÈTRES PIEDS

(MIN 48 PO MAX 70 PO)

TYPE DE MATÉRIAU : _____

SI LA PISCINE NE POSSÈDE PAS DE PLATEFORME (DECK), INDIQUEZ COMMENT L'ACCÈS À LA PISCINE SERA EFFECTUER (PAR EXEMPLE ÉCHELLE RÉTRACTABLE) : _____





DOCUMENTS REQUIS

LA DEMANDE DOIT NOTAMMENT ÊTRE ACCOMPAGNÉE DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS SUIVANTS * :

Copie du certificat de localisation du terrain sur lequel le bâtiment est implanté, indiquant toute servitude existante, les dimensions et la superficie du terrain;

INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

La piscine creusée ou semi-creusée doit être pourvue d'une échelle ou d'un escalier permettant d'entrer dans l'eau et d'en sortir.

L'implantation est interdite en cour avant (dispositions spéciales possibles pour les terrains en angle situés sur un coin de rue).

Toute piscine doit être entourée d'une enceinte donc être fermée sur tous les côtés. Un mur de la résidence peut former une partie de l'enceinte à la condition qu'il ne soit pourvu d'aucune ouverture permettant d'y pénétrer. L'enceinte doit avoir les caractéristiques suivantes :

- être d'une hauteur d'au moins 1,2 mètre (une hauteur maximum s'applique en fonction de l'endroit sur le terrain);
- empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade;
- la porte de l'enceinte doit être pourvue d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement;
- une haie ou des arbustes ne constituent pas une enceinte.

MESURES TEMPORAIRES

Une enceinte temporaire, ou toute autre mesure visant à contrôler l'accès à la piscine, peut être nécessaire durant l'exécution de travaux nécessitant l'obtention d'un permis. Ces mesures temporaires peuvent remplacer les mesures de contrôle d'accès prévues au Règlement en autant que les travaux soient complétés dans un délai raisonnable.

Visitez la page web concernant la sécurité des piscines résidentielles : <http://www.mapiscinesecuritaire.com>

ENTREPRENEUR

NOM DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE :

RESPONSABLE :

TÉLÉPHONE :

TÉLÉCOPIEUR :

LICENCE R.B.Q. :

SIGNATURE



Je déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions du *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles*, au *Règlement de zonage et de PIIA* et à toutes autres lois ou règlements s'y rapportant. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Les dispositions d'un permis ou certificat doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

SIGNATURE

DATE

Coût du permis 50 \$